

**ASSOCIATION DES CENTRES EDUCATIFS ET DE SAUVEGARDE DES MINEURS
ET JEUNES MAJEURS DE LOIR-ET-CHER**

Siège Social : 2, rue Sainte Anne - 41028 BLOIS Cedex

☎ 02.54.78.00.24

Déclarée le 20 avril 1982

N° W 411001941 PREFECTURE DE BLOIS

CENTRE EDUCATIF ET SOCIAL SPECIALISE

RAPPORT D'ACTIVITE 2023

SERVICE D'ACTION EDUCATIVE RENFORCEE

29-31, rue Duguay Trouin

CS 2914

41029 BLOIS Cedex

☎ 02.54.51.48.15

cess@acesm.fr

N° Siren 349 620 369 00083





SOMMAIRE

P. 2	INTRODUCTION
P. 3	SERVICE AER
P. 3	- LE PERSONNEL DU SERVICE AER
P. 4	- LES MOUVEMENTS
P. 4	- TABLEAU DE BORD ANNUEL
P. 5	- LES ELEMENTS BUDGETAIRES
P. 5	- LES ARRETS DE TRAVAIL
P. 5	- LA FORMATION
P. 7	PRINCIPES D'INTERVENTION et BESOINS
P. 14	ACTIVITE
P. 16	- LES ADMISSIONS
P. 18	- LES SUIVIS
P. 22	- LES SORTIES
P. 25	EVALUATION CONTINUE
P. 28	CONCLUSION
P. 29	ANNEXES

INTRODUCTION

L'année 2023 a été marquée par des évolutions au niveau des ressources humaines.

Au niveau de la direction, la directrice qui a pris son poste en septembre 2022 et en arrêt de travail depuis octobre 2023.

L'équipe s'est également adaptée du fait d'un congés maternité en accueillant une nouvelle collègue ayant néanmoins achevé son contrat avant le retour de la collègue en congés maternité. Une deuxième collègue a fait le choix de quitter le service dans le cadre d'une rupture conventionnelle. Son poste est resté vacant plusieurs mois. L'ensemble de ses arrêts de travail se sont réalisés pendant le dernier trimestre de l'année 2023. Période à laquelle, nous avons eu à accompagner 11 enfants pour lesquels nous avons préconisés des placements sous forme de DAPP ou extrafamilial (pour 9 d'entre eux).

L'accompagnement de ce type de situation brasse énormément une équipe, lorsqu'il se multiplie, dans une période où des personnels sont absents, il renforce encore l'énergie qu'il est nécessaire de déployer. C'est pourquoi il semble nécessaire de souligner la qualité de l'investissement des professionnels présents sur cette période, salariés et stagiaire.

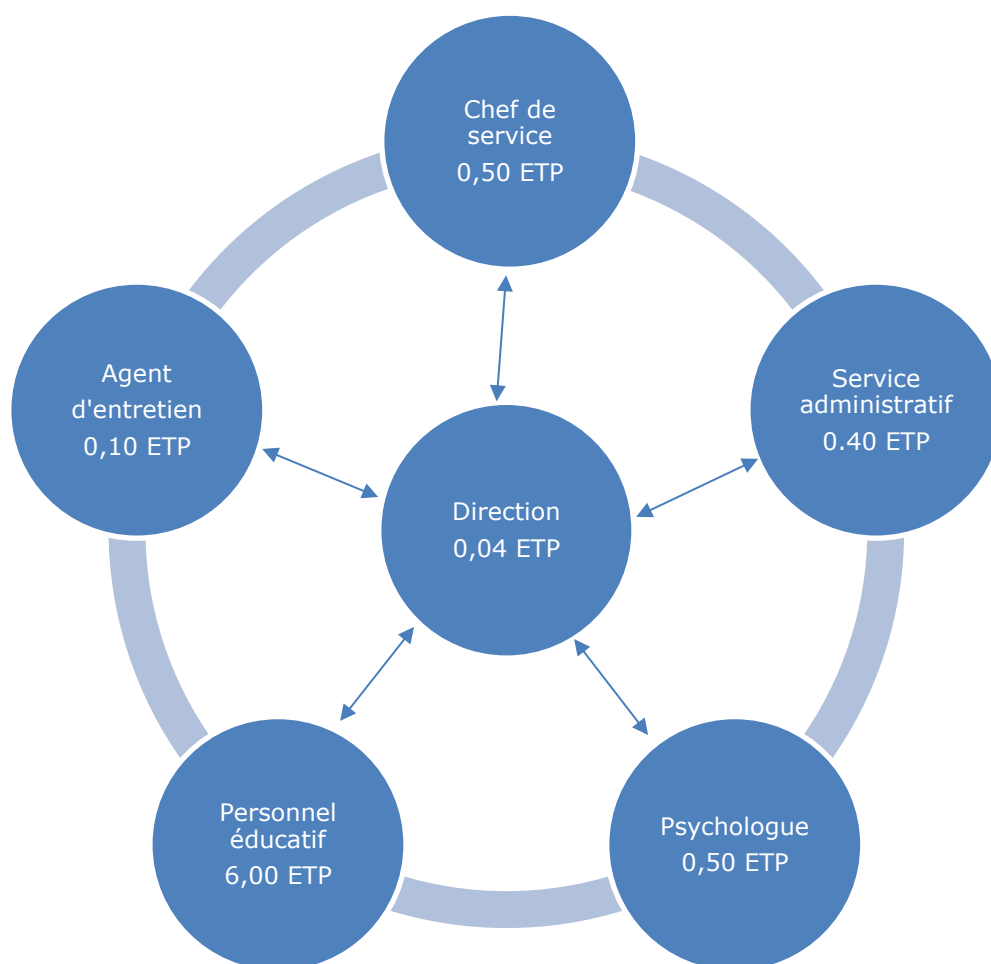
En effet, nous avons également accueillie une stagiaire depuis le 9 mai 2023 et jusqu'au 30 avril 2024. Dans le cadre de son stage long, cette professionnelle en formation est venue renforcer le travail d'équipe et soutenir le travail auprès des familles avec sérieux et engagement.

Cette année, les actions collectives principales ont été réalisées autour des arts plastiques (avec un groupe d'enfants entre 5 et 10 ans avec la visite de la Fabuloserie, une formation auprès d'une artiste, la visite d'une exposition dans le château de Chaumont et la mise en place de différents temps de création avec les enfants avec la perspective d'une exposition de leurs œuvres en 2024), et, de la mise en place d'un groupe de parole à destination des parents sur les effets sur leur parentalité des traumatismes qu'ils ont vécu dans leur enfance.

SERVICE AER

LE PERSONNEL DU SERVICE AER

11 salariés au 31 décembre 2023



L'équipe a également accueillie une collègue éducatrice spécialisée stagiaire entre mai 2023 et avril 2024. Sa présence a contribué à la dynamique d'équipe. Le temps de formation investi en début de stage a permis de trouver auprès d'elle une ressource pour intervenir auprès des familles lorsqu'en fin d'année 2023 l'équipe a été impacté par des arrêts de travail.

LES MOUVEMENTS

Comme expliqué en introduction, le dernier trimestre 2023 est marqué par l'arrêt de travail de 90 jours de la directrice, la fin d'un contrat de la collègue remplaçante de la professionnelle en congés maternité 114 jours sans que cette dernière ne soit revenue (un mois de vacance à ce poste) et du départ en rupture conventionnelle d'une collègue qui n'est pas revenue de sa période de congés annuel, pris en septembre 2023.

TABLEAU DE BORD ANNUEL : suivi de l'activité

Mesures AEMO-R	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Dec
PRESENTS Début du mois	26	29	34	29	28	30	30	29	29	32	29	29
ENTREES	5	5	1	0	2	0	0	0	4	0	0	0
SORTIES	2	0	6	1	0	0	1	0	1	3	0	6
PRESENTS Fin du mois	29	34	29	28	30	30	29	29	32	29	29	23

Mesures AED-R	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Dec
PRESENTS Début du mois	31	29	29	29	27	27	30	35	33	31	31	29
ENTREES	0	0	5	4	5	6	5	0	0	0	0	0
SORTIES	2	0	5	6	5	3	0	2	2	0	2	3
PRESENTS Fin du mois	29	29	29	27	27	30	35	33	31	31	29	26

Nous pouvons observer que l'équilibre entre les mesures AEMO-R et AED-R est respecté sur l'année 2023 avec une moyenne de 29.41% mesures d'AEMO-R ouvertes sur l'année pour 29.33% mesures AED-R ouvertes.

Nous avons eu un taux d'occupation total jusqu'en octobre 2023 (60 mesures exercées mensuellement), ce taux a légèrement chuté en fin d'année compte tenu du contexte mentionné en introduction : 11 enfants concernés par des demandes de placement à l'échéance de ces mesures voire avant leur échéance et deux collègues absentes sur six.

LES ELEMENTS BUDGETAIRES

Le prix de journée pour l'année 2023 est de **28,44 €**

LES ARRETS DE TRAVAIL

204 Jours concernant **6 personnes**

Personnel éducatif

- | | |
|--------------------|---------------------------------|
| • Maladie | 92 jours concernant 4 personnes |
| • Congés maternité | 114 jours concernant 1 personne |

Personnel administratif-direction

- | | |
|-----------|----------------------------------|
| • Maladie | 112 jours concernant 2 personnes |
|-----------|----------------------------------|

LA FORMATION

❖ SEMINAIRE ANNUEL

Le séminaire au mois de janvier 2023, avec l'arrivée d'une nouvelle directrice en septembre 2022, a porté sur le plan d'action de l'année à venir, avec notamment la préparation de l'évaluation en juin 2023 et l'importance de mettre en forme nos pratiques au travers de protocoles notamment du Projet Personnalisé pour l'Enfant et sa Famille (PPEF) avec nos Documents Individuels de Prise en Charge (DIPC) et du Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA). Nous y avons également mis au travail nos manières de travailler ensemble dans ce grand collectif réunissant les services d'AEMO-AED et d'AER.

❖ PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES 2023

- 2 personnes (éducatrices spécialisées), ont bénéficié de la formation « Premiers secours en santé mentale » les 15 et 16 Juin 2023
- 1 personne (éducatrice spécialisée) a participé à la formation « Se sensibiliser à l'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir » du 5 au 7 Avril 2023
- L'ensemble de l'équipe a bénéficié d'une préparation à la démarche d'évaluation HAS

- 2 personnes (éducatrice spécialisée et cheffe de service) ont participé à la formation « Sensibilisation manipulation extincteurs »

❖ **LES JOURNEES D'ETUDES**

- 1 personne (éducatrice spécialisée) a participé aux journées d'études FN3S « Une société sous e-influence : le numérique, un double défi pour la construction et la protection de l'enfant aujourd'hui ! »
- 2 personnes (éducatrice spécialisée et psychologue) ont bénéficié de 2 à 4 demi-journées de formation sur « les actions policières de repérage de cyber pédopornographie ».
- 2 personnes (la cheffe de service et la salariée déléguée régionale du GRAEMO ont participé aux assises du CNAEMO dont le thème était « Les violences intra familiales : la libération de la parole ! » du 5 au 7 avril 2023
- 1 salariée participe à l'ensemble des journées régionales et nationales du CNAEMO avec notamment la préparation dans la région des assises à Tours en mars 2024.

PRINCIPES D'INTERVENTION et BESOINS

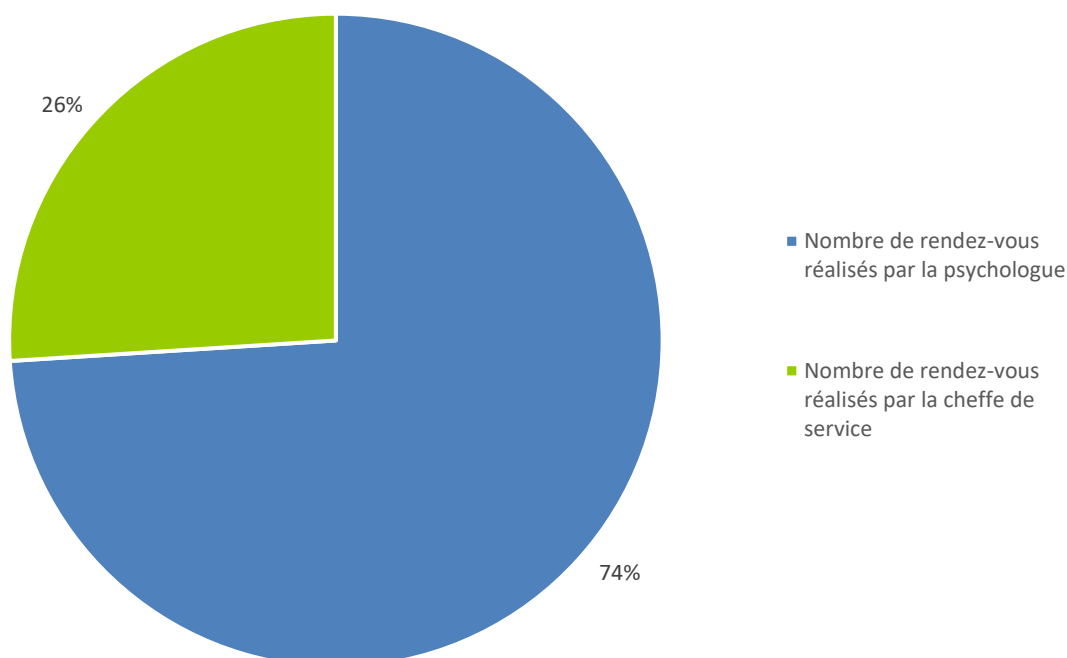
Notre intervention s'étend à l'ensemble du département du Loir-et-Cher. Le service d'A.E.R. demeure un service de milieu ouvert, intervenant du lundi au vendredi, en journée.

Les mesures ont pour objectif de maintenir le mineur dans son milieu naturel. La mesure A.E.R. portée par le service, par l'équipe pluridisciplinaire, apporte aide et conseils. L'intervention est soutenue, intensive afin de permettre de surmonter les difficultés rencontrées et travailler les problématiques avec la famille au sens large.

Notre service dispose d'une capacité de 60 places depuis le 1/01/2022. La capacité du service a doublé entre avril 2021 et janvier 2022. Cela a permis de voir se restreindre la liste d'attente pendant le 1^{er} trimestre 2023, puis malheureusement, cette liste a ré-augmenté jusqu'à retrouver son état avant l'extension du nombre de mesures à exercer par le service avec une moyenne de 50 prénoms d'enfant en attente sur le dernier trimestre 2023.

Ces 60 mesures doivent être réparties sur la base de 30 judiciaires et 30 administratives, en référence à l'arrêté du 17 décembre 2015 sur tout le département du Loir-et-Cher. Afin de minorer les temps de route, et limiter les risques routiers, une sectorisation en deux territoires du Loir-et-Cher a été faite. Ainsi trois éducatrices interviennent au Sud du département, trois autres au Nord. La psychologue intervient sur tout le territoire. Avec 0.5 ETP, son temps de travail est tendu, elle ne peut couvrir tous les besoins de présence pour les ouvertures ou clôture de mesures, et les signatures de tous les projets personnalisés d'accompagnement (PPA). Nous avons besoin à minima d'un 0.80 ETP de psychologue pour 60 mesures pour être à la hauteur des propositions du projet de service d'AER. **Pour cette année 2023, la cheffe de service a remplacé la psychologue sur 47 rendez-vous réalisés (plus certains rendez-vous prévus mais reportés) ce qui correspond à 70 heures de rendez-vous et 40 heures de temps de trajet, soit un peu plus de trois semaines de temps de travail. A ce temps s'ajoutent, d'autres, qui du fait d'annulations anticipées par les familles ont permis à la cheffe de service de réattribuer son temps à d'autres missions. Pour autant, il s'agit de temps prévus dans l'agenda pour rendre le travail auprès des familles efficient. D'autre part 2 rendez-vous institutionnels ont dû se réaliser sans représentant de l'institution et 1 a été programmé pendant un temps de réunion pourtant nécessaire au bon fonctionnement de l'équipe.** Cela correspond à **26%** du total des rendez-vous prévus dans l'activité de la psychologue, sans compter le temps de régulation de l'équipe et de participation aux actions collectives.

Nombre total de rendez-vous institutionnels nécessaires avec la psychologue



Dans le cadre de l'accompagnement des mineurs et de leurs familles aussi bien en AEMO-R qu'en AED-R, nous sommes confrontés à des situations qui nécessitent des interventions soutenues :

- Face à des parents particulièrement démunis et quand la situation nécessite de travailler concomitamment sur de multiples champs
- Auprès de grands adolescents mettant gravement à mal la construction de leur devenir.
- Lors de périodes de « crises » transitoires. L'AER est une mesure de mobilisation ou de remobilisation importante pour la cellule familiale.

Face à ces situations, le collectif se mobilise pour penser l'intervention, tandis que sur le terrain les éducatrices se relayent pour favoriser des interventions à un rythme plus important.

Toutefois, nous constatons un manque d'équipement de l'équipe pluridisciplinaire. Les situations confiées au service AER sont complexes. Elles nécessitent un regard pluriel, souvent une prise en charge clinique et médicale qui fait défaut actuellement pour l'équipe. En effet le temps de psychologue ne permet pas d'accompagner ces familles en souffrance psychologique. Il est aussi insuffisant pour soutenir les éducateurs dans leur accompagnement éducatif au plus près de l'intimité des familles.

Cette carence de pluridisciplinarité est d'autant plus préjudiciable que nous sommes régulièrement confrontées à des situations où la question d'une pathologie est présente et prégnante. Nous avons été particulièrement impactés en 2023 par ce besoin criant d'appui psychologique face aux profils des parents accompagnés pendant cette année. L'appui d'un médecin psychiatre est également un manque pour analyser et éclairer les enjeux de la relation d'aide.

En 2023, nous constatons que nous touchons des limites face à des orientations qui ne semblent pas adaptées à de possibles évolutions malgré une intervention à moyens renforcés :

- Face à des profils de parents déficients ou avec des troubles psychiatriques
- Face à des parents avec un profil persécuté que la modalité d'intervention renforcée vient fragiliser plus encore.

Ces orientations qui ne semblent pas pertinentes nous inquiètent car elles laissent des enfants en danger important le temps de l'intervention éducative dans des situations où leurs maux, leurs symptômes s'accroissent, se renforcent voire s'ancrent dans des modalités de rapport à l'autre qui favorisent des répétitions transgénérationnelles.

Par ailleurs, elles produisent chez les professionnels de la fatigue compassionnelle.

Les familles accompagnées ont de plus en plus des troubles de l'attachement et des carences structurelles qui les fragilisent et demandent de nombreux accompagnements dans tous les aspects de leur vie. Avant de pouvoir travailler les aspects « d'aide et conseils éducatifs » classiques en mesure d'AER nous sommes confrontés à des problématiques d'ordre médicale ou psychique, structurelles, qui ne permettent pas toujours d'évoquer ou de permettre les prises de consciences nécessaires d'évolutions dans le champ de la parentalité.

Nous accompagnons des familles qui ont connu des nombreuses changements et ruptures des interventions éducatives qui ont pu relancer les traumatismes au lieu de les soigner.

Nous assistons à un accroissement des besoins liés au soin et à la protection, tels que de prises en charge thérapeutiques, demandes de curatelle, d'instruction de dossiers MDPH, soit pour des déficiences et pathologies, soit pour une structuration symptomatique construite à partir des traumatismes infantiles importants.

La **Fatigue compassionnelle** est une réaction psychologique et émotionnelle qui se manifeste chez les professionnels exposés de manière chronique aux récits d'individus ayant vécu des traumatismes. Ce phénomène peut toucher les soignants, mais également les personnes qui accompagnent l'autre, comme les éducateurs.

La fatigue compassionnelle survient lorsque les soignants/ éducateurs ressentent la douleur et la souffrance des personnes dont ils s'occupent. Elle peut entraîner une érosion graduelle de l'empathie, de l'optimisme et de la compassion. Ce type de fatigue est lié à une activité répétitive et éprouvante tournée vers autrui. Le trauma d'autrui devient alors une expérience propre délétère pour la santé psychique du soignant/éducateur. Les symptômes de la fatigue

compassionnelle peuvent inclure la colère, la dépression, l'apathie et un épuisement profond sur les plans physique, émotionnel et spirituel.

Même si ces symptômes ont été élaborés plutôt dans le champ médical, nous observons que le travail de l'éducateur l'expose aussi à cette souffrance puisque l'empathie et le désir du professionnel est un moteur puissant dans le travail éducatif avec les familles. C'est dans la rencontre avec l'autre, éducateur, qui investit la famille et voit en lui des capacités d'évolution qu'un projet d'autonomie peut naître.

Le danger auprès des professionnels qui œuvrent dans la protection de l'enfance est la perception que l'accompagnement ne donne pas des résultats. L'impression de que la famille n'a pas « avancée » et qu'eux, en tant que professionnels n'ont pas fait suffisamment.

Là encore, nous soulignons **le besoin des professionnels éducatifs d'être mieux soutenus par une présence accrue de psychologue au sein de ce service**. Le travail en groupe d'analyse des pratiques, mis en place depuis septembre 2022 pour penser et élaborer ce qui se joue dans la clinique de la relation éducative est une réponse à ce type de fatigue en est une forme de réponse, elle n'est cependant pas suffisante. Il permet de voir sous un autre angle ce qui est en jeu dans l'intervention en co-intervention, sur les actions collectives proposées aux enfants et leur famille.

Par ailleurs, il est sans doute nécessaire d'engager une réflexion sur d'autres types de dispositifs pouvant venir répondre aux situations orientées vers le service AER et qui ne correspondent pas au projet qui est porté par les professionnels de ce service.

LA CO-INTERVENTION

Nous sommes partis du postulat de la nécessité d'intervenir en binôme éducatif pour nos interventions à domicile. C'est la première spécificité de notre service.

Nous avons systématisé nos interventions à deux regards éducatifs pour les familles avec une fratrie dans un système de co-référence auprès de chacun des mineurs.

Concernant les familles avec un seul enfant, nous intervenons auprès d'un des parents pour travailler un aspect spécifique, c'est ce que nous nommons la co-intervention. Le co-intervenant va intervenir par exemple pour un travail individualisé d'élaboration sur la posture parentale ou sur l'accompagnement vers des soins de l'un des adultes.

Chaque éducatrice a en charge 10 enfants dans le cadre du suivi en référence et 4 situations en moyenne en co-référence sur le territoire du Loir et Cher (subdivisé en deux territoires). En conséquence, dans une même famille, nous sommes amenés à différencier les modalités d'intervention au regard des besoins repérés.

La co-intervention est déterminée avec un objectif de travail à atteindre. Celui-ci est défini lors de la première réunion de synthèse, c'est-à-dire dans les deux mois qui suivent le début de

mesure. L'apport de regards différents permet un ajustement des analyses. La co-intervention est mise en place du fait de résistances, de difficultés récurrentes de certaines familles.

L'intervention co-éducative permet aussi de partager plus facilement la question de la responsabilité. En effet, l'intensité de l'intervention « à moyens renforcés » amène l'éducateur à être auprès des familles avec un risque non négligeable d'être « pris » dans le système familial. La co-intervention, en rompant la relation duelle permet d'éviter cet écueil. L'éducateur doit rendre compte de chacune de ses interventions auprès de son collègue afin de maintenir la cohérence des interventions. Aussi, les observations constatées par l'un peuvent être confirmées, nuancées voire infirmées par le collègue ce qui oblige à des réajustements permanents de l'éducateur. Cela donne l'occasion d'accompagner au mieux les familles. Mais, cela nécessite une multiplicité de temps informels au bureau, par téléphone lors des interventions, en extérieur ou par écrit. Cela impose également des temps communs dans la famille pour recentrer et partager le travail des deux intervenants. La famille doit pouvoir éprouver et mettre en sens cette double intervention pour n'en faire qu'une.

L'intensité de nos interventions a des effets intéressants sur les différents membres de la famille car nous allons chercher leurs compétences sur des champs bien spécifiques. Ainsi, nous leur adressons un message positif, une marque d'intérêt.

LES ACTIONS COLLECTIVES

Les actions collectives sont la deuxième spécificité de notre service. Cette année, nous avons pu mener plusieurs actions collectives avec les enfants et ou leurs parents. Nous avons poursuivi une fois par mois l'action collective autour du support de la couture.

En 2023, l'action collective principale à destination des enfants, a été autour des arts plastiques. Celle-ci a permis à un groupe d'enfants, entre 5 et 10 ans, de visiter différents artistes et sites telle la visite de la Fabuloserie, d'une exposition dans le château de Chaumont et de participer à différents temps de création avec la perspective d'une exposition de leurs œuvres en 2024.

A destination des parents, un groupe de parole sur les effets sur leur parentalité des traumatismes qu'ils ont vécu dans leur enfance a été mis en place et s'est poursuivi en 2024.

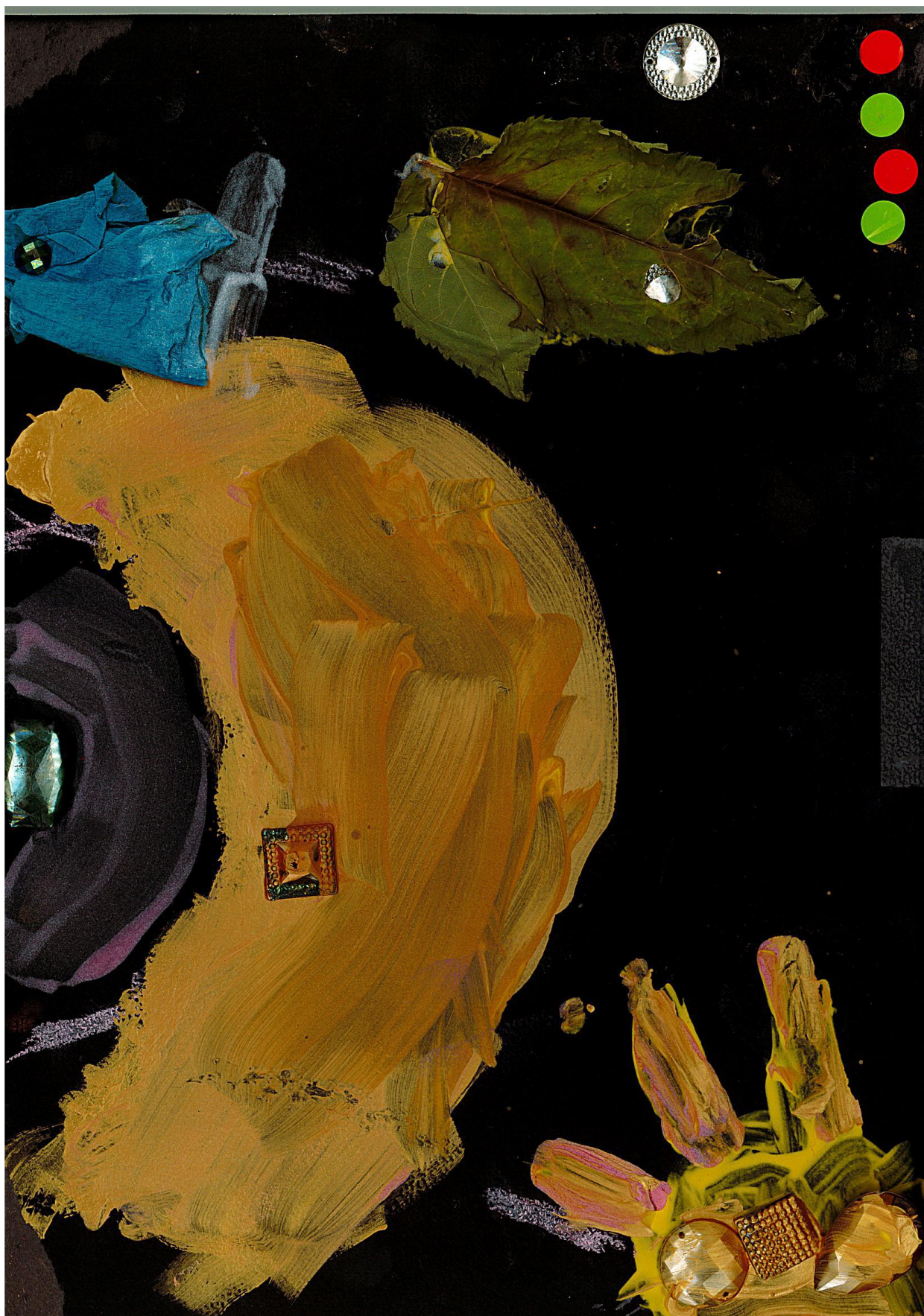
Au travers de ce groupe, nous avons observé que les familles ayant accepté d'y participer ont semblé satisfaites de pouvoir bénéficier de cet espace. En revanche nous faisons le constat que les parents que nous accompagnons sont en difficulté pour faire des liens entre leur vécu et leurs pratiques. Cela nous amène à penser et mettre en exergue que la parole n'est peut-être pas toujours le levier de prise de conscience pouvant avoir un impact sur les pratiques des familles et la nécessité de pouvoir accompagner vers des espaces de soins, y compris alternatifs ou

atypiques. **Pour cela encore, bénéficier de l'appareil à penser d'un temps de psychologue plus conséquent serait utile.**

Plusieurs sorties avec plusieurs familles ont également été proposées : auprès d'étangs dans le sud du département, pour réaliser de la pêche ou se baigner, au padel, au bowling, à la patinoire, en centre équestre.

Des ateliers jeux de société, contes (parents/enfants), jardinage ou cuisine avec plusieurs familles ont également été proposées au cours de l'année.

Vous trouverez ci-dessous un modèle d'œuvre réalisé par les enfants lors de l'action collective majeure.



ACTIVITE

Avec le jeu des entrées et des sorties, ce sont **100** jeunes qui ont bénéficié d'un accompagnement éducatif à moyens renforcés entre le 1^{er} Janvier et le 31 Décembre 2023. **59** AED, **43** AEMO, ce qui représente **51** familles suivies durant l'année 2023. 2 jeunes sont comptabilisés dans chaque type de mesure, étant passés d'AED-R à d'AEMO-R.

40 admissions	53 sorties
28 en AED à moyens renforcés	33 en AED à moyens renforcés
12 en AEMO à moyens renforcés	20 en AEMO à moyens renforcés

Sur l'ensemble de l'année 2023, nous avons entré davantage de mesures en AED (28) qu'en AEMO (12). Néanmoins, l'équilibre entre les mesures administratives et judiciaires exercées reste équitable en 2023 compte tenu des renouvellements de mesures, l'année 2022 ayant été l'objet d'ouverture davantage de mesures dans un cadre judiciaire.

Pour l'année 2023, le nombre de journées réalisées a été de **21 919** pour un prévisionnel de **21 900** représentants ainsi une activité de **100.09%**. **Notre taux d'activité est supérieur à celui escompté** malgré les difficultés rencontrées en ressources humaines dans le dernier trimestre 2023.

Tout comme en 2022, notre activité en 2023 a mis en exergue, notre sollicitation sur de nombreux profils de parents avec des **troubles psychiatriques**, pas toujours diagnostiqués ni correctement traités. Il s'agit 27 % des familles que nous avons accompagné cette année 2023. Pour l'ensemble de ces situations, il a été sollicité un placement extra familial à l'issue de notre accompagnement qui a été prononcé (ou celui-ci a été prononcé dans les trois mois qui ont suivi la mesure qui a pris le relais).

En 2023, à 24 % nous avons accompagné des familles qui ont essentiellement des carences, qui s'accompagnent parfois de troubles liées à une déficience ou des carences éducatives limitant les possibilités d'évolution de leur parentalité. Nous avons pu en faire progresser certaines, avec quelques prises de conscience et la demande ou la compréhension des familles d'une poursuite dans le cadre d'un AED ou AEMO « simple », voire vers une demande de placement extra-familial (une seule situation). Pour d'autres, aucune préconisation n'est possible à l'issue de notre intervention, du fait de la majorité du jeune, par manque d'adhésion réelle de la famille (2 situations concernant 5 enfants) à l'issue de la première mesure. Parce que la famille a les

ressources pour poursuivre avec la mise en place d'autres professionnels dans le champ de handicap qui prennent le relai en fonction des besoins des enfants.

Pour les autres profils de parents, nous pouvons relever, des **déficiences pour cinq familles**, une **grande précarité sociale avec des carence multiple pour au moins 10 familles**, une **ambiance incestuelle pour plusieurs** d'entre elles, des **problématiques d'exposition des enfants aux violences conjugales pour 6 familles** et pour **quasi l'intégralité de nos familles, la problématique du respect de la place de chacun** (adulte/enfant – ou père/mère malgré le conflit qui les oppose). Au travers ces problématiques de places, nous avons souvent à travailler sur les situations familiales complexes et douloureuses des parents, **les accompagner vers des soins** pour eux auxquels ils ne sont pas toujours prêts, mais qui leur permettraient d'investir différemment leur place de parents en mettant de la compréhension et de la distance sur leur propre histoire de vie, sans projection ou enfermement pour leur enfant. S'ajoute la **question de l'hygiène** dans plusieurs situations où la norme sociale est plus que chahutée, où la question de l'hygiène est parfois plus structurelle car révélant un problème de respect de soi ou de protection de soi vis-à-vis du monde extérieur, voire d'une maladie (syndrome de dyogène). Faire ses constats, nous amène à souligner cette année encore **le besoin d'obtenir davantage de temps de psychologue** afin de travailler dans ce champ, en renfort des éducateurs **pour accompagner ses familles vers les soins dont elles ont besoin pour mieux investir et respecter leur place de parents et par là même, la place et les besoins de leurs enfants.**

LA LISTE D'ATTENTE

L'augmentation du nombre de mesure pour le dispositif engagé en 2021 et finalisé en 2022 n'a pas fait disparaître le problème de la liste d'attente. Certaines MDS ont davantage proposé de mesures de ce type aux familles qu'elles accompagnent, les Magistrats orientent également vers ce type de dispositif.

Cette liste d'attente retarde la mise en œuvre de l'intervention éducative pour des situations évaluées comme les plus critiques. Selon les territoires, les pratiques sont différentes. Certaines MDS continuent de faire remonter les besoins en transmettant de nouvelles mesures. D'autres n'alimentent plus le dispositif, ne trouvant pas pertinent de mettre en attente ces situations d'enfants où le danger est très prégnant.

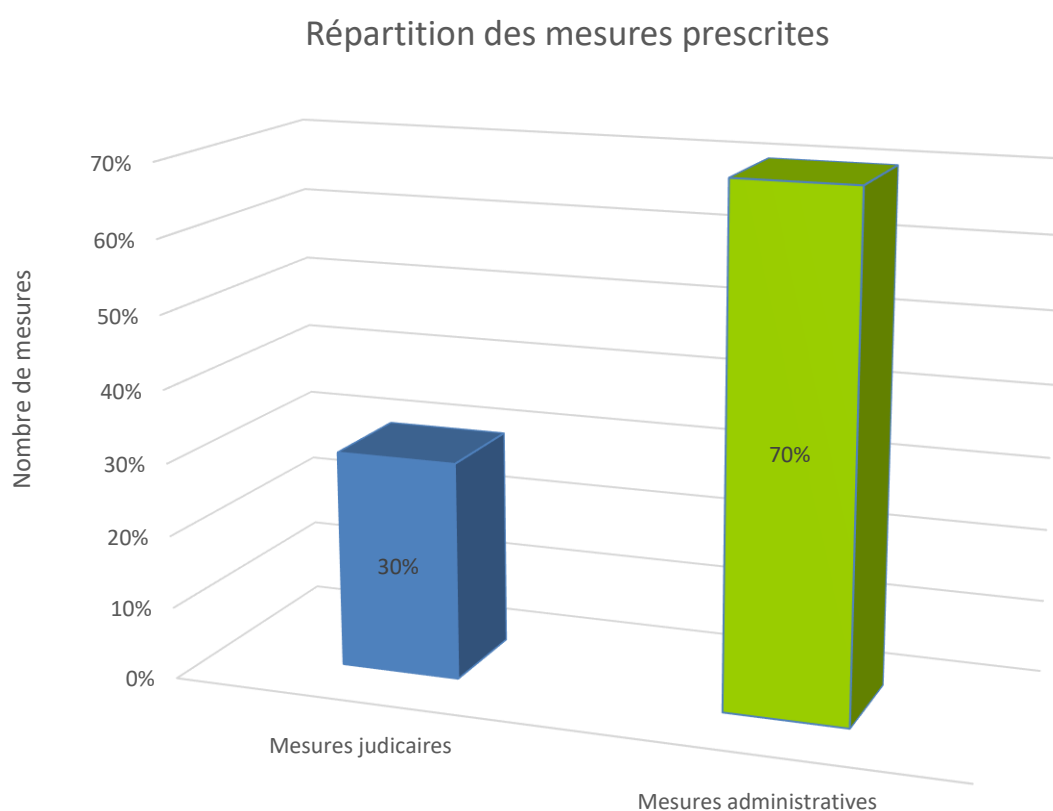
Au 31 décembre 2023, nous avons 50 mesures en attente concernant 31 familles (+13 familles par rapport au 31/12/2022) soit +83 % de la capacité du service. Cela concerne 25 mesures d'AED à moyens renforcés et 25 mesures d'AEMO à moyens renforcés.

Nos délais de prise en charge se sont encore allongés cette année et cela vient interroger la pertinence de cette orientation.

LES ADMISSIONS

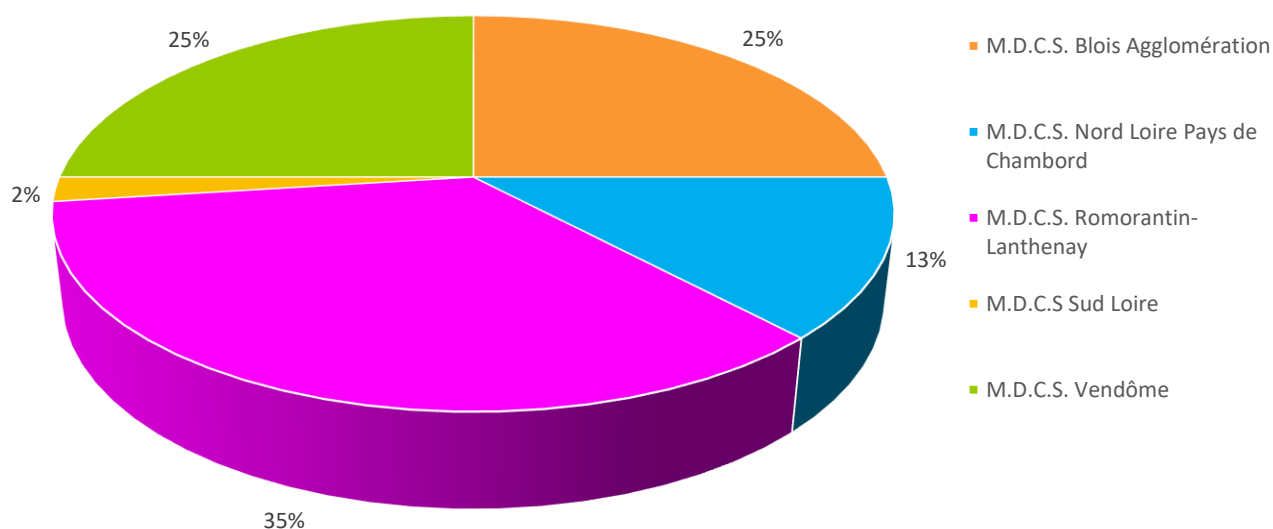
Durant l'année 2023, **40 mineurs** ont fait l'objet d'une admission dans notre service, 28 AED-R, 12 AEMO-R (-19 mineurs par rapport à 2022). La diminution du nombre d'admission est la conséquence du renouvellement de nombreuses mesures en 2023 ayant été démarrées en 2022 en lien avec l'augmentation de la capacité d'accueil du service.

LES PRESCRIPTEURS



Les mesures AED-R ouvertes sont plus nombreuses que les mesures d'AEMO-R cette année. C'est l'inverse de l'année 2022 et identique à l'année 2021, ce qui permet un équilibre entre les années.

Répartition par M.D.C.S. des mesures AER



Durant l'année 2023, **40** mineurs ont fait l'objet d'une admission dans notre service, 23 filles et 17 garçons.

Nous trouvons une seule mesure d'AED-R du territoire de Sud Loire.

Nous ouvrons des mesures principalement dans le Romorantinais et grand-sud avec l'équipe Sud.

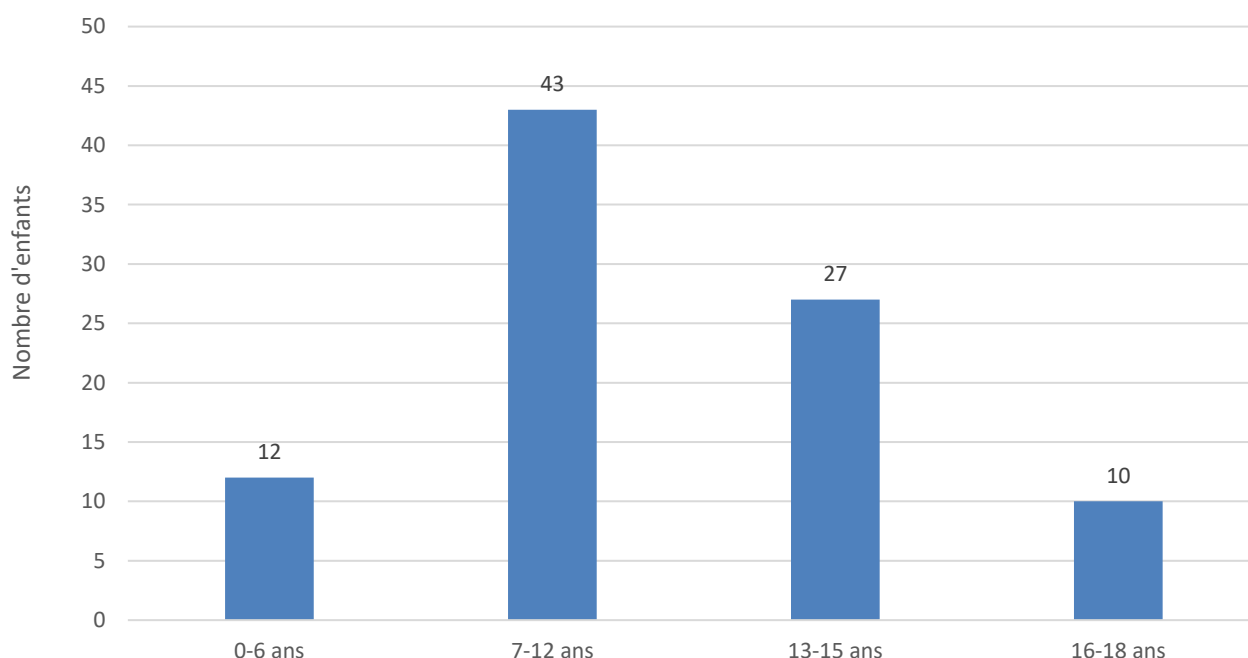
Nous avons également des mesures dans le grand Nord du département et sur le secteur de Vendôme pour l'équipe Nord.

Les mesures blésoises et de la MDCS de Nord Loire sont partagées entre les deux équipes.

LES SUIVIS

100 mineurs ont été suivis par le service AER du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023, avec une répartition de 45 filles et 55 garçons. Ce nombre est stable par rapport à l'an dernier.

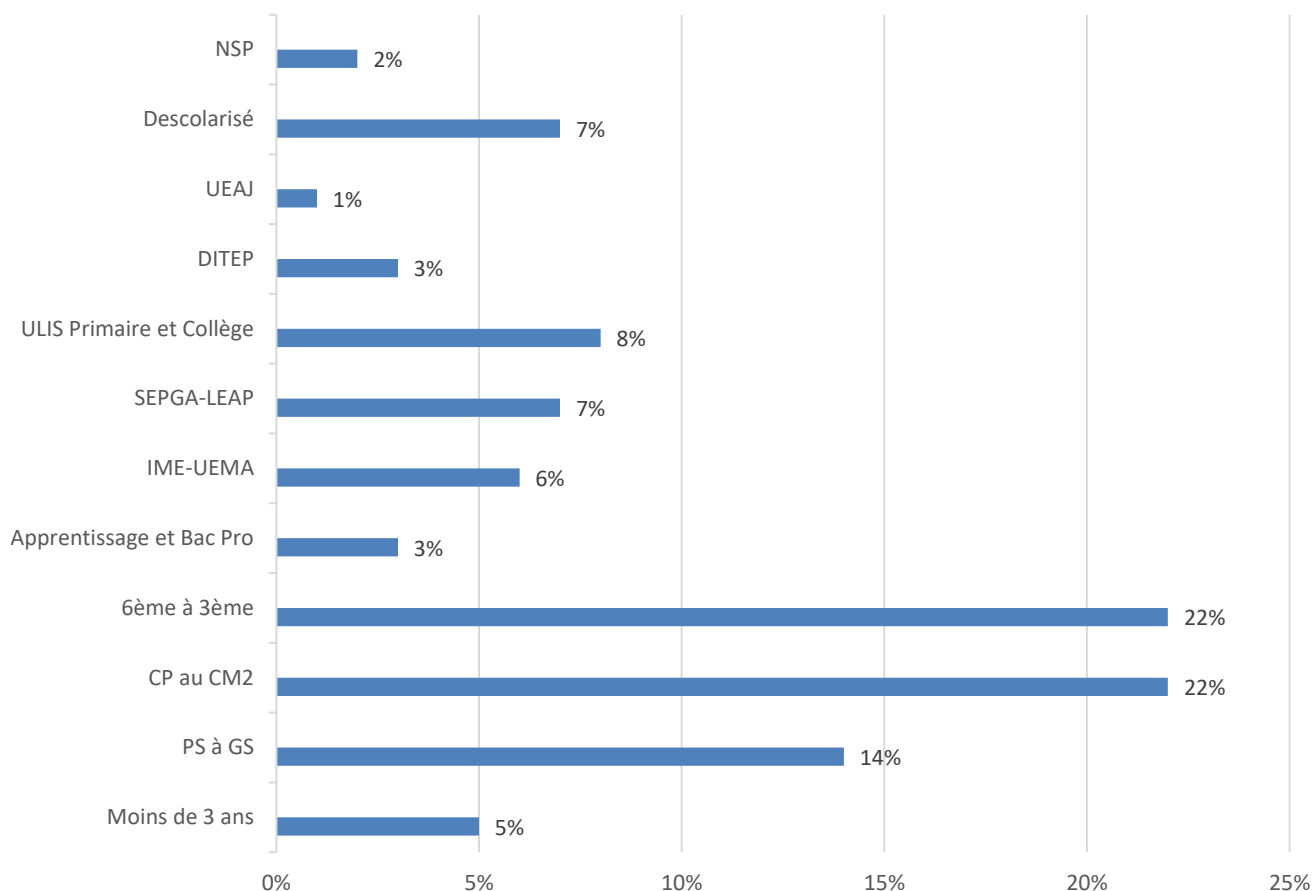
L'âge des mineurs suivis se répartit comme suit :



Notre service intervient pour les mineurs de 0 à 18 ans. Nous observons la même répartition des classes d'âge d'enfants par rapport à l'an dernier.

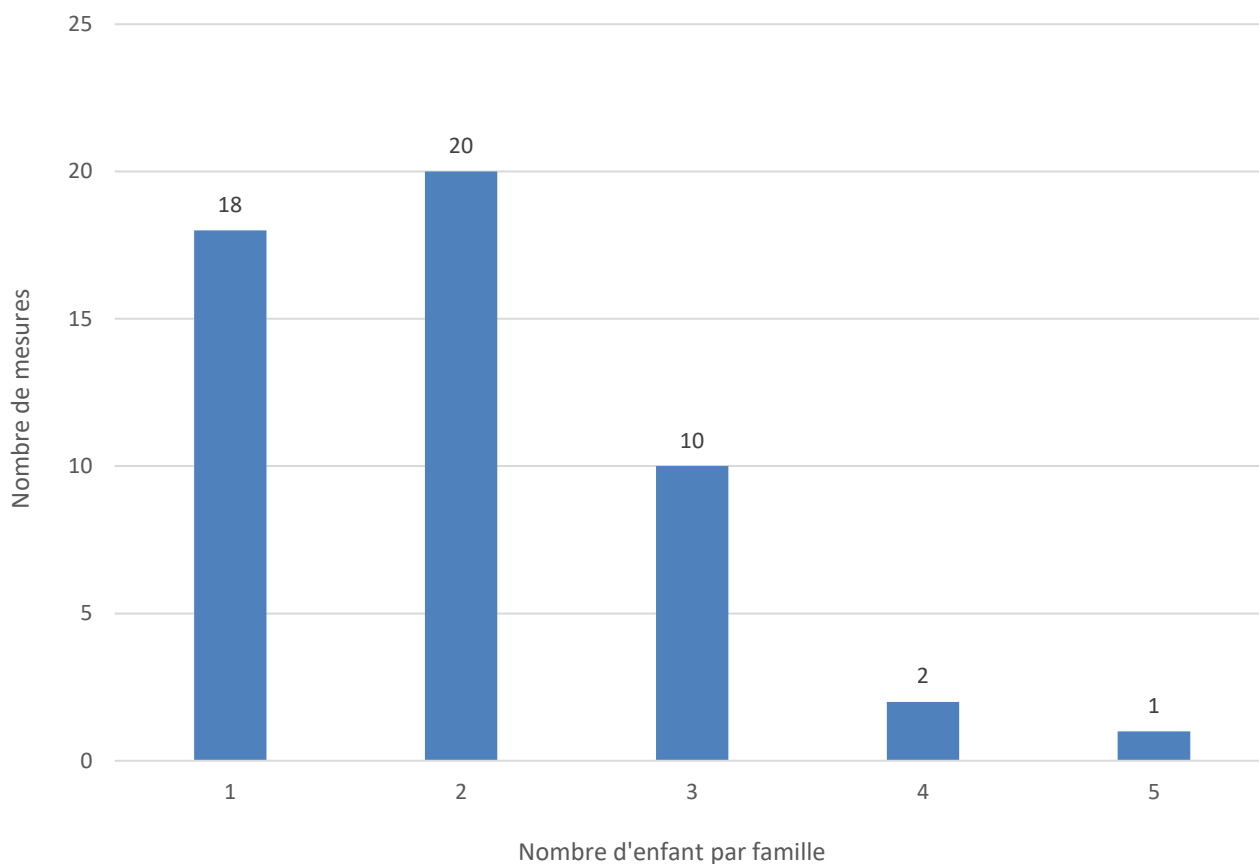
Les 100 mineurs, pris en charge par le service, représentent **51** familles accompagnées par l'équipe du service AER. Cela donne une moyenne de **1,96** mineurs suivis par famille.

Scolarisation des enfants accompagnés par le service AER



Nous pouvons souligner que 24 enfants sont dans des cursus scolaires adaptés qui précédaient l'accompagnement par le service AER ou ont été travaillé pendant ce dernier. 8 autres adolescents sont déscolarisés, l'un d'eux bénéficie d'un accueil par l'UEAJ. Un travail intense autour d'une orientation vers un projet adapté est alors à l'œuvre. Néanmoins, nous faisons le constat de déscolarisation de longue durée, liée au mouvement de protection de l'enfant envers l'état psychologique de son parent et des soins pour l'ensemble de la famille seraient nécessaires pour permettre un réel mouvement durable dans ces familles. Là encore, la présence accrue de temps de psychologue permettrait des prises de conscience nécessaires à la prise en compte par ses parents de la nécessité pour eux de s'occuper d'eux pour en décharger leur enfant.

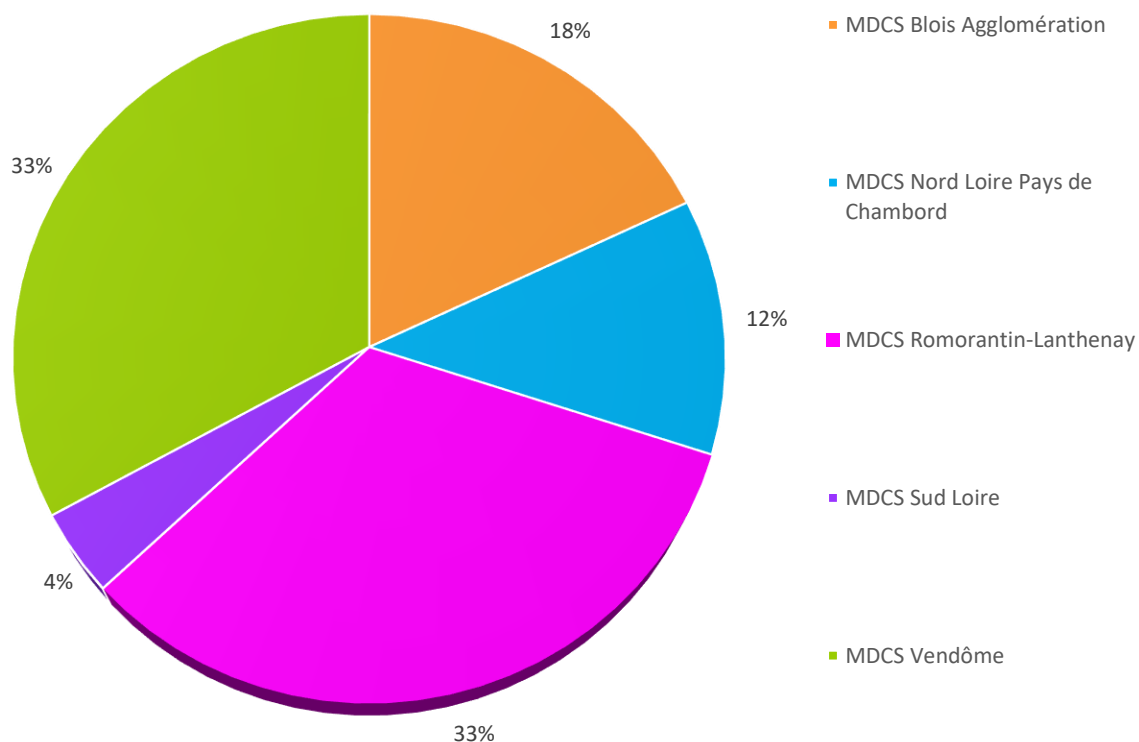
Composition des fratries :



38 familles accompagnées ont 1 ou 2 enfants (74%). S'ils ont d'autres enfants non concernés par la mesure, soit c'est parce qu'ils bénéficient d'un autre type de mesure éducative ; soit c'est parce qu'il s'agit de familles recomposées pour qui la présence de l'autre parent permet un équilibre pour les autres enfants du parent concerné par la mesure. Toutefois, en fonction de la composition familiale et des séparations parentales, l'équipe du service AER a été emmenée à intervenir au domicile de chaque parent, y compris hors du département pour travailler la coparentalité pour l'enfant.

13 familles ont 3 enfants et plus concernés par la mesure. S'ils ont des enfants non concernés par la mesure, c'est parce qu'ils sont majeurs.

Répartition des mesures suivies par territoire :



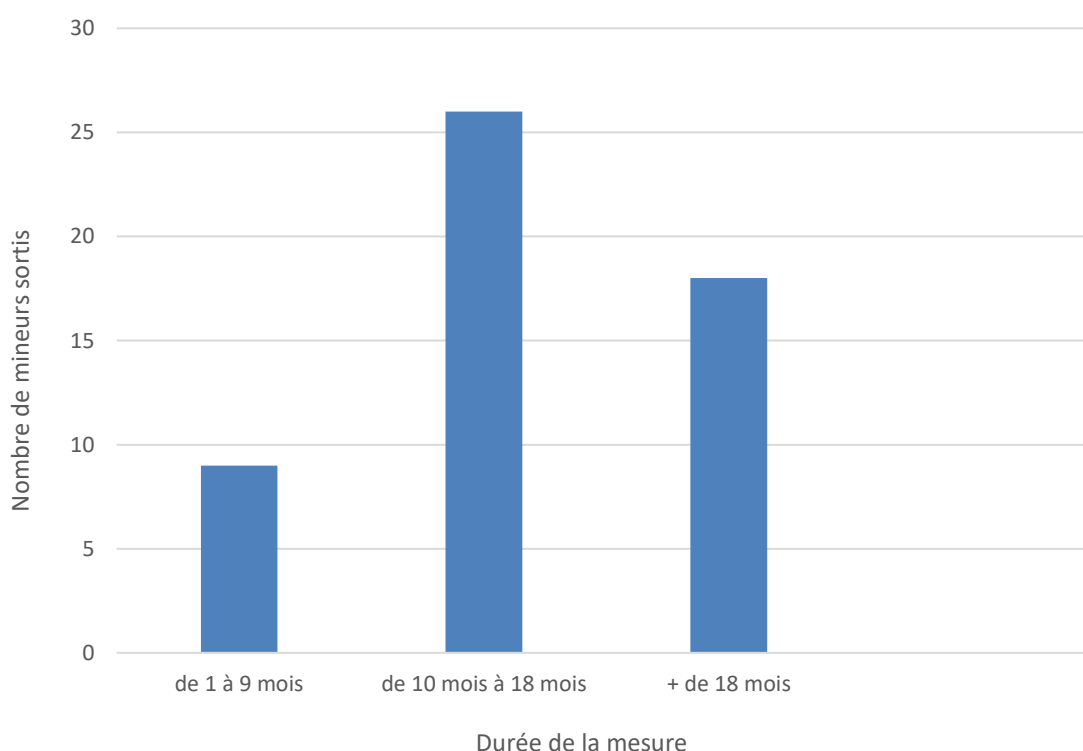
En 2023, nous sommes intervenus sur l'ensemble du département mais en moindre mesure sur le territoire de la MDCS de Sud Loire pour les raisons évoquées ci-dessus.

Nous allons beaucoup dans le grand sud (Theillay, Salbris) et dans le grand nord (Verdes, Ouzouer-le-Marché, Mondoubleau) ce qui multiplie les temps de route et complexifie la possibilité d'actions collective sur tout le territoire sans pour autant nous empêcher de les penser et d'en réaliser.

LES SORTIES

53 mineurs sont sortis du dispositif AER en 2023. Cela représente le renouvellement de quasiment la moitié de la capacité du service (60) : **33** fin d'AED-R pour **20** fin d'AEMO-R en 2022 ; soit 36 garçons et 17 filles.

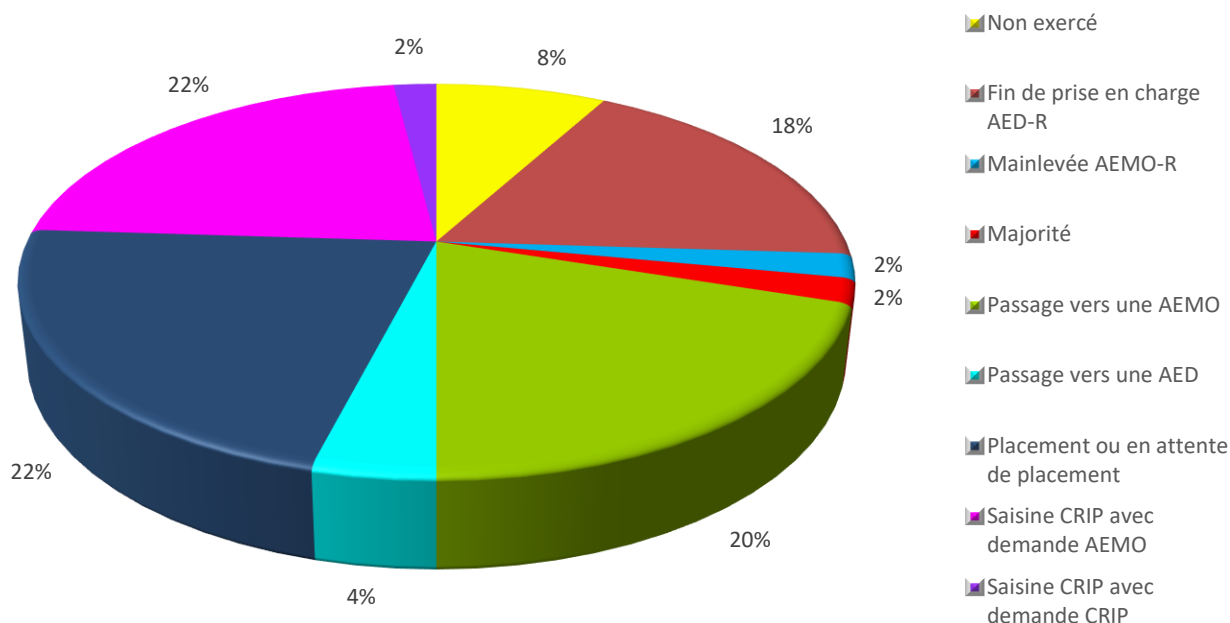
Durée des mesures sorties en 2023 :



17% des enfants ne bénéficient pas d'un renouvellement à échéance d'une première mesure de 9 mois d'AER. L'intervention intensive permet parfois de régler des difficultés administratives, d'orientation à finaliser pour sécuriser certaines réponses aux besoins de l'enfant d'une part. D'autre part, la nécessité d'un travail dans la durée sur des difficultés structurelles peut nous amener à réorienter vers une mesure d'AEMO ou d'AED plus classique.

Toutefois, la grande majorité des situations accompagnées nous amène à préconiser de poursuivre le soutien éducatif à moyens renforcés au-delà des 9 mois de la première mesure. Cette année, nous avons été amenés à poursuivre l'accompagnement des mesures au-delà des 18 mois préconisés bien souvent dans l'attente des placements qui ne sont pas exécutés. Cette prolongation interroge cependant, les familles n'étant pas toutes disposées à continuer de travailler avec le service ayant amené le Magistrat à ordonner un placement de leur enfant.

Les suites après l'AER :



44% des situations que nous avons été amené à accompagner ont nécessité soit une judiciarisation soit une préconisation de placement. Ce chiffre donne une indication sur la complexité des situations accompagnées en 2023 et les effets sur les professionnels du service qu'ils ont eues à absorber.

En 2023, nous avons **préconisé des placements extra familiaux pour 18 enfants**. Le Magistrat a prononcé un DAPP pour deux familles concernant cinq enfants, pour un autre enfant la majorité de cette dernière est arrivée avant la mise en œuvre du placement. Enfin pour deux enfants, la CRIP n'a pas jugé pertinent de transmettre aux autorités judiciaires la demande. Pour le reste des situations, les placements extrafamiliaux ont été décidé.

Pour **12 enfants** accompagnés au titre d'une AED-R, nous avons réalisé **une saisine de la CRIP** afin qu'une transmission soit faite auprès du Juge des Enfants avec la demande d'AEMO pour 11 enfants et une demande de placement pour 1 autre.

2 enfants bénéficient d'un accompagnement en **AED simple à l'issue de l'accompagnement** en AED-R ou AEMO-R.

10 enfants ont bénéficié d'une mainlevée ou d'une présentation des partenaires du secteur ou d'une simple information au secteur de l'arrêt de la mesure à l'issue de l'accompagnement par le service.

Enfin, **1 enfant a quitté le dispositif AED-R ou AEMO-R du Loir-et-Cher du fait d'un changement de domiciliation** nécessitant un dessaisissement du magistrat du Loir-et-Cher. Pour **3 autres**, la mesure n'a pu être effective du fait d'une nouvelle décision prise avant notre possibilité de mettre en œuvre la mesure.

EVALUATION EXTERNE

▪ AEMO/AED/AER

« L'évaluation s'est déroulée selon le référentiel de la HAS, et la planification initialement identifiée.

L'implication de l'ensemble des professionnels dans la démarche évaluative est à souligner.

Les différents documents demandés ont été mis à disposition de l'évaluateur aussi bien en amont que pendant l'évaluation.

La disponibilité des collaborateurs a été totale et les échanges entre l'établissement et l'évaluateur ont été fluides et transparents.

En résumé, le contexte favorable ainsi établi a permis l'atteinte des objectifs de cette évaluation.

S'agissant des personnes accompagnées, elles expriment leur satisfaction sur l'attitude bienveillante du service à leur égard (représentants légaux et enfants). Les professionnels gagneraient cependant à consacrer un temps dédié au recueil des attentes, des besoins et des choix des personnes accompagnées. Une forme d'expression des personnes accompagnées est à mettre en œuvre afin de permettre l'exercice du droit collectif à la participation.

Avec ces remarques, nous notons que les professionnels respectent les droits fondamentaux des personnes accompagnées sur les droits énoncés à partir du référentiel HAS.

La démarche éthique et déontologique s'appuie sur le travail en matière de bientraitance, La présentation d'exemples cliniques attestant du bien-fondé des postures éducatives.

Le mode d'intervention de l'équipe prévient de l'isolement des professionnels dans leur accompagnement et permet ainsi d'alerter le cas échéant sur les risques d'isolement de la personne accompagnée.

Le rapport bénéfice/risque est très présent dans la culture de travail de l'équipe AEMO mais ce risque est constamment réévalué en réunion d'équipe.

Au niveau de l'établissement, la gouvernance gagnerait à mieux définir et déployer stratégie en matière de bientraitance dont la mise en œuvre actuelle, très récente et inégale suivant les risques n'a pas pleinement favoriser le partage d'une définition commune avec l'ensemble des acteurs.

Avec les réserves énoncées, le service répond de manière générale aux attendus du référentiel de la HAS ».

Axes abordés en 2023 au sein CESS :

- Procédure et mise en œuvre des mesures en AED et AEMO
- Préparation des rencontres partenariales pour représenter les contours du service
- Réflexion sur les outils loi 2002.2 et entre autres sur le projet personnalisé.
- Réflexions initiées sur la participation des personnes accompagnées.

CONCLUSION

Au terme de cette année 2023, il est important de rappeler l'engagement des différents professionnels, salariés et stagiaire, qui ont su être présents auprès des familles et des enfants malgré les mouvements forts cette année encore au sein du service. Il est nécessaire de saluer leur professionnalisme et de les remercier.

L'équipe du service AER maintient dans son organisation les bases du socle fort de son identité autour de la co-intervention et de la mise en œuvre des actions collectives pour aborder les mesures éducatives d'aides et conseils qui leur sont confiées avec divers prismes et ainsi répondre avec « Art » aux besoins des enfants et de leur famille, ou, nommer leurs limites auprès des Magistrats ou de la CRIP.

Tout au long de l'année, nous avons fait le constat d'accompagnements de situations dans une grande vulnérabilité repérée avant l'orientation vers le service AER. Le profil des parents avec des troubles psychiatriques diagnostiqués, ou non d'une part, la déficience des parents d'autre part ne permettent pas aux professionnels de mesures à moyens renforcés de modifier les pratiques de ces adultes. Enfin, le profil de parents avec des mécanismes de persécutions ne permettent pas non plus la mise en œuvre de telles mesures, voire, les rendent inopérantes malgré toute l'ingéniosité dont les professionnels tentent de faire preuve.

Nous faisons le lien avec **le besoin de temps supplémentaire de psychologue** dans ce service, le besoin minimum étant fixé à 0.80 ETP et la réalité financée étant à hauteur de 0.50 ETP. La présence plus dense de la psychologue pourrait certainement faciliter le travail de prise de conscience des nombreuses familles en ayant besoin à aller vers des dispositifs de soins. Il nous permettrait également d'assurer l'ensemble des rendez-vous institutionnels et enfin de multiplier la participation de la psychologue aux actions collectives ayant un effet thérapeutique.

Enfin, en 2024, l'équipe du service AER souhaite pouvoir aller porter son projet de service auprès des différents partenaires qui le soutiennent déjà pour leur en rappeler les contours et les limites. Ce projet a été différé en 2023 compte tenu du contexte de transformation du conseil départemental.

ANNEXES

- **Annexe 1 : Projet autour des arts plastiques** (page 30,31)
- **Annexe 2 : Projet de groupe de parole auprès des parents sur les effets sur leur parentalité des traumatismes qu'ils ont vécus lorsqu'ils étaient enfant** (page 32,33)
- **Annexe 3 : Affiche d'invitation à ce groupe de parole** (page 34)

Annexe 1





Annexe 2

Projet de groupe de Parole :

Cadre :

- « Groupe de parole », pas de thérapeutique. Même s'il peut avoir des effets thérapeutiques.
- Pas d'obligation.
- Le travail commence par la proposition de participer à un tel groupe. (Travail fait avec ceux qui refusent)
- Dates : 17/11/2023 – 23/01/2024 et 13/02/2024
- Lieu : Espace Loyre
- Animation par la psychologue et une éducatrice spécialisée + une stagiaire éducatrice

Objectifs :

- Parler des effets du trauma sur les enfants Victimes collatérales de violences conjugales sur les manières d'être parents. Venir parler des obstacles à la parentalité lorsqu'on a subi des traumatismes (victime). Sujet très intime.
- Permettre des prises de consciences de type :
 - En lien avec les abus sexuels, les parents ne voient pas le danger, sont empêchés de penser.
 - Un autre travers des traumas : Voir le mal partout
 - Comment traumatisme d'enfant transpire dans leur façon d'être parent aujourd'hui.
- Permettre un échange entre adulte pour partager les éprouvés traumatiques, se sentir moins seul et ne pas renforcé une culpabilité qui pourrait empêcher l'accès à la parole
- Ouvrir de possible nouveaux échanges, voire le désir d'aller vers le soin

Frein :

Prisme PROTECTION DE L'ENFANCE : comment ça empêche les parents de parler ?

Déroulé :

Donner une information : C'est quoi un traumatisme ? Comment le traumatisme influence notre vie ?

La négligence, le délaissement, la non-disponibilité, la répétition de petits gestes maltraitants, les parents qui n'arrivent pas à détecter le besoin des enfants à répétition créé des traumas et ont des conséquences sur leur parentalité. Pour éclairer des choses.

Ce format protège et n'expose pas.

Partir sur du large et voir ce que les parents proposent, pour ajuster en fonction des demandes des parents.

Puis **susciter les échanges**

1/Définir le mot « traumatisme » (répétitif, primaire, secondaire)

2/Comment le traumatisme peut influencer nos vies ?

Support vidéo traduit en français.

3/Susciter les échanges

(4/Proposer un temps d'écriture d'un thème que vous souhaitez développer dans 15 jours.) Non retenu

Prévoir le matériel suivant :

La vidéo de traduite

TRAUMA UK

<https://www.youtube.com/watch?v=xYBUY1kZpf8&t=114s>

Dessin animé

COCON

<https://www.youtube.com/watch?v=TfbfAC-7lHo>

Yves Dutheil Blessures d'enfance (sur la solitude de l'enfant dont on ne s'occupe pas, sur la négligence)
remixé en plus dynamique.

Photo langage, mots possibles à piocher

Emoticônes

Matériel pour dessiner

A faire :

-Invitation

-Prévoir accueil convivial (café viennoiserie)

-Organisation des transports



*Petit déjeuner
des parents*



Circulez ! Rien à voir ? Quand nos blessures d'enfance nous rattrapent.

Nous avons eu envie de créer un espace pour parler des blessures de l'enfance et des traumatismes qui nous suivent et nous façonnent en tant que parents.

Dans notre accompagnement, nous voyons que cela est parfois difficile d'en prendre conscience.

Nous vous proposons ainsi de se rencontrer, en petit groupe, pour échanger et avoir des informations qui peuvent nous aider tous à avancer.

Il ne s'agit pas d'un groupe thérapeutique mais d'information, de partage et de réflexion.

**Vendredi 24 novembre 2023
à partir de 10h**



**Espace Loire
10, rue Sainte Anne 41000 Blois**